

Réduction des émissions de CO2 : enfin une feuille de route !

COMMUNIQUE DE PRESSE

A PARIS, LE 29 OCTOBRE 2016

Armateurs de France se félicite de l'adoption, le 28 octobre 2016, d'un système international de collecte de données obligatoire des émissions de CO2 des navires, lors de la 70ème session du Comité pour la protection du milieu marin (MEPC) de l'Organisation maritime internationale (OMI).

Au printemps dernier, l'OMI avait approuvé le cadre d'une réglementation en matière de mesure et de déclaration des émissions de CO2 du shipping international.

Cette réglementation fait désormais l'objet d'un accord finalisé, qui permettra d'effectuer un suivi annuel des émissions des navires dans le cadre de l'OMI, seule instance légitime pour produire une réglementation environnementale homogène à l'échelle mondiale. Le MRV (Monitoring, reporting, verification) est un dispositif réglementaire qui oblige chaque navire à rendre compte de sa consommation de combustibles, et donc de ses émissions de CO2. Ce dispositif permet aussi de s'assurer de la fiabilité des données transmises par les armateurs.

En complément de cette première étape indispensable, le MEPC a acté une feuille de route pour définir les objectifs et les outils de réduction des émissions de CO2 de la flotte mondiale de navires marchands.

Le transport maritime, qui reste le mode de transport le moins émetteur de CO2 à la tonne transportée, ne pouvait rester en dehors des efforts engagés à la suite de l'Accord de Paris, quand bien même cet accord exclut le secteur maritime de son périmètre. Armateurs de France a, avec le soutien des armateurs scandinaves, joué un rôle moteur pour mobiliser l'OMI et l'industrie maritime au niveau mondial, afin qu'un accord puisse être trouvé lors de cette session d'octobre.

Pour Gildas MAIRE, Président d'Armateurs de France, « Un an après l'Accord de Paris, il est important de saluer la détermination de notre secteur à réduire notre impact sur le réchauffement climatique. Aujourd'hui, l'Organisation maritime internationale montre sa capacité à agir de façon concrète. C'est ce même combat que mènent depuis toujours les armateurs français pour promouvoir la qualité et l'excellence environnementale du transport maritime international. »

Pour Eric BANEL, Délégué général d'Armateurs de France : « Cette décision est une première étape car il faut maintenant définir les outils techniques et réglementaires qui permettront une réduction effective des émissions de CO2. Armateurs de France continuera de jouer un rôle clé dans les négociations à venir, en défendant notamment la mise en place d'une taxe carbone internationale sur les carburants marins ».

Contact presse :

Pasquine ALBERTINI : p-albertini@armateursdefrance.org ; 01.53.89.52.42/06.24.35.45.43